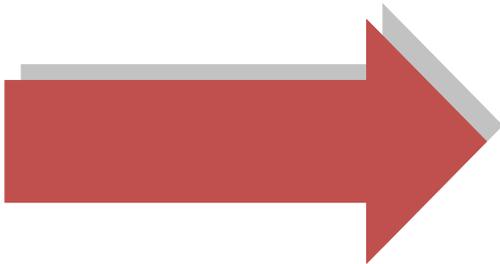




## ***Le rôle de l'UE pour les droits de l'Homme à Djibouti***

***Par Dimitri Verdonck***

*Dimitri Verdonck est né en 1973. Licencié en philosophie, il a également étudié le droit et les sciences économiques avant de suivre une formation pour dirigeants d'associations et d'entreprises d'économie sociale. Spécialisé en politique extérieure de l'Union européenne et en coopération au développement, il alterne depuis dix ans les activités de conseil auprès de personnalités politiques de premier plan actives en matière de coopération au développement et de relations extérieures, et l'engagement associatif auprès de structures actives dans le champ de la solidarité, de la coopération et de l'immigration notamment. Dimitri Verdonck s'intéresse à tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions d'existence du plus grand nombre d'entre nous, ici et maintenant. Dimitri Verdonck est l'auteur de nombreuses études et publications spécialisées.*



# **Analyse**

***Avril 2011***

À la veille des élections présidentielles de 2011, il est important d'évoquer les principaux enjeux économiques, sociaux, politiques et culturels auxquels la société djiboutienne est confrontée. Prendre les droits de l'homme comme fil rouge, permet de répondre à plusieurs exigences. La première consiste à interroger en toute impartialité, le traitement accordé par la République de Djibouti à la question des libertés civiles et des droits politiques. Le contexte électoral l'impose mais aussi les signes d'ouverture, même timide, dont pouvait par exemple témoigner la création en 2008 de la Commission nationale des droits de l'homme et l'organisation à Djibouti de plusieurs rencontres de haut niveau visant à leur renforcement. La deuxième exigence consiste à rappeler que les droits de l'homme ne se limitent pas aux seuls droits politiques pour traiter, sous l'angle des droits de l'homme au sens large, d'autres questions qui sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui à Djibouti. C'est le cas de la sécurité alimentaire (droit à l'alimentation), de l'éducation (droit à l'éducation), du *sans-abrisme* (droit au logement) ou de la lutte contre le VIH Sida et les maladies graves (droit à la santé) par exemple. Ce sont là des précisions qu'il faut apporter car elles renseignent sur l'objet même de la situation des droits de l'homme à Djibouti.

## **I – La situation politique actuelle**

Tout d'abord, il faut signaler qu'en 2010 une modification constitutionnelle a été introduite qui permet un an plus tard au président, Ismaël Omar Guelleh, de pouvoir briguer un troisième mandat qu'il est certain de gagner. Il faut également rappeler qu'à la veille de son deuxième mandat, dans les pages de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, il disait lui-même : « Je respecterai la Constitution. Même si on me pousse à la modifier, je ne céderai pas sur ce point. Je n'écoute pas ces courtisans qui vous disent : *C'est vous ou le chaos*. J'irai jusqu'au bout de mon mandat, en 2011. Puis je me retirerai. Douze ans, c'est beaucoup. Je ne souhaite pas que la fonction m'use ou me grise. Je ne mourrai pas au pouvoir. »<sup>1</sup>. Il semblerait que ces « courtisans » ont eu raison d'Omar Guelleh...

Mais il faut également interroger l'attitude de l'Europe et en particulier de la HR/VP<sup>2</sup> Catherine Ashton qui s'est exprimée dans un communiqué, publié le lendemain de la modification constitutionnelle, pour féliciter l'État djiboutien d'avoir inscrit dans la Constitution une loi entérinant de manière définitive l'abolition de la peine de mort, sans dire un mot des conséquences de cette modification pour la présidentielle de 2011 et les suivantes.

Il faut aussi se rappeler que Djibouti figure aujourd'hui à la 155<sup>ème</sup> place sur les 182 que compte le classement opéré par les Nations Unies en matière de développement humain<sup>3</sup>, ce qui en fait un pays où l'on vit mieux qu'en Afghanistan ou qu'en République démocratique du Congo mais où l'on vit plus mal qu'en Haïti, qu'au Soudan ou que dans 152 autres pays du monde ! De plus, à Djibouti *la majorité des enfants vivent dans une pauvreté abjecte*<sup>4</sup> selon les termes employés par la représentante de l'UNICEF sur place et plus de la moitié des enfants sont sans abris dans la capitale et 9 enfants sur 10 en milieu rural !

Cependant, rien n'est éternel, pas même les dictatures les plus sévères ou d'apparence les plus fortement soutenues par la communauté internationale. Les événements qui touchent les pays arabes et du Maghreb sont là pour nous le rappeler.

À l'heure actuelle à Djibouti, les droits de l'homme sont bafoués, c'est évident. La société civile, la vraie, celle à qui l'on reconnaît le droit d'agir et de s'exprimer librement, n'existe pas. Parler des droits de l'homme y reste un tabou et nul n'est sensé critiquer le régime pour le traitement qu'il leur accorde. Daher Ahmed Farah, Jean-Paul Noël Abdi ou Adan Mohamed Abdou par exemple, sont d'ailleurs là pour le rappeler. Implanter « l'esprit de la société civile » est dès lors une urgence à Djibouti. Et pourquoi pas en s'appuyant sur les syndicats, eux qui, malgré la répression sévère dont ils font l'objet, sont peut-être les seuls à pouvoir exercer une forme de liberté, avec le soutien notamment de la Confédération syndicale internationale (CSI), de l'Organisation mondiale du travail (OIT) et de la FIDH ?

---

<sup>1</sup> Propos recueillis pour *Jeune Afrique*, le 11/05/2004 à Djibouti par François Soudan.

<sup>2</sup> **H**aute **R**éprésentante des Affaires extérieures et de la Politique de Sécurité de l'Union européenne et **V**ice-**P**résidente de la Commission européenne

<sup>3</sup> 33<sup>ème</sup> sur les 50 PMA

<sup>4</sup> <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=22185&Cr=Djibouti&Cr1=>

## **II – Le rôle de l'Union européenne**

En 2010, la Commission européenne installait à Djibouti une véritable délégation comme il en existe dans les pays avec lesquels elle entretient des relations étroites et privilégiées. Il est absolument indispensable que le renforcement de la présence européenne à Djibouti, s'accompagne d'un renforcement des exigences européennes à l'égard du régime en matière de respect des droits de l'homme. Il ne pourrait en être autrement.

Début 2011, on a pu remarquer que le régime djiboutien n'était pas vraiment intéressé par le dialogue politique qui, une fois entamé, sonnerait à terme la fin des nombreuses pratiques qui violent trop clairement nos droits les plus fondamentaux. Faute de moyens financiers, souffle-t-on ça et là, la République de Djibouti ne serait par ailleurs pas vraiment en mesure de mener ce dialogue qui nécessite une infrastructure technique et administrative appropriée. Rappelons seulement que Djibouti ne manque pas de revenus, ce qui pose problème c'est leur redistribution. Moyennant quelques efforts de part et d'autre, il devrait dès lors être possible de soutenir un tel dialogue.

En 2010, le président de la République de Djibouti a demandé aux responsables de la force Atalanta de lui donner de l'argent en échange du travail de surveillance effectué par ses gardes côtes. Cet exemple est typiquement le genre de demande qui pourrait être rencontrée en échange d'avancées concrètes sur le terrain du respect des droits de l'homme et du renforcement de la société civile.

Jusqu'ici, la Commission européenne a essentiellement financé de l'infrastructure à Djibouti. Ce fut par exemple le cas dans le cadre de la construction de la toute nouvelle route qui relie le port de Djibouti à l'Éthiopie voisine. Aujourd'hui, ce sont essentiellement des Éthiopiens qui empruntent la route et si bien sûr cette route génère de nouvelles recettes via l'augmentation de l'activité portuaire, il reste à voir – et la Commission européenne ne le voit pas – si ces recettes sont redistribuées dans un souci de satisfaction de l'intérêt général ! Quoi qu'il en soit, au titre du dixième FED<sup>5</sup>, pas une action de la société civile n'a été financée et lors des négociations effectuées dans le cadre de la revue à mi-parcours de ce fonds, Djibouti a bien évidemment demandé de rediriger l'argent disponible vers de l'infrastructure... Un appel à projets a bien été soutenu par *Europeaid* mais comme le souligne Alain Hutchinson, les trois associations retenues<sup>6</sup> font partie de ces « associations non gouvernementales... gouvernementales », comme on dit à Djibouti.

Selon l'écrivain djiboutien Abdourhman A. Waberi « La situation de mon pays ressemble à un immense gâchis ». Cependant cette situation pourrait changer avec l'appui de l'Union européenne qui porte un projet et des valeurs qui lui imposent d'agir. En tant que premier bailleur de fonds à Djibouti, l'Union européenne est en mesure de négocier avec l'assurance d'être écoutée. Pourquoi ne pas enfin en profiter pour mettre sur la table des questions aussi essentielles que la promotion effective des droits de l'homme, l'émergence ou le renforcement de la société civile et la poursuite d'un véritable dialogue politique ?

---

<sup>5</sup> Le FED (Fonds européen de financement) est le principal instrument de financement de la coopération européenne au développement des pays ACP

<sup>6</sup> L'Association des Femmes de Tadjourah, présidée par la députée Hasna Hassantour a reçu 86.230 euros, l'Association djiboutienne pour l'équilibre et la promotion familiale a reçu 93.827 euros et l'Association de femmes d'Ardo a reçu 80.360 euros.